

**Christine PIRÈS-BEAUNE**

*Députée du Puy-de-Dôme  
Vice-présidente de la délégation aux collectivités  
territoriales et à la décentralisation  
Membre du Comité d'évaluation et de  
contrôle*

PARIS, le 21 mars 2018

Réf: JP/CPB/2018-103

Monsieur,

Vous avez souhaité me faire part de votre colère concernant la mesure envisagée par le gouvernement d'abaisser la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes secondaires bidirectionnelles sans séparateur central à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Je vous en remercie.

A titre personnel, je reste également très dubitative sur l'efficacité de cette mesure. En 2015, le précédent gouvernement avait décidé de l'expérimenter durant deux années sur trois tronçons des RN 7, 57 et 151, représentant au total 81 km de routes.

Le rapport sur cette expérimentation, exigé par de nombreux parlementaires de toutes sensibilités avant que la réforme envisagée par le gouvernement ne soit mise en œuvre, vient tout juste d'être publié ce 7 février. L'analyse des résultats sur ces tronçons semble montrer que la baisse de la vitesse autorisée a engendré une baisse moyenne des vitesses pratiquées de 4,7 km/h. La vitesse moyenne est en effet passée de 85 km/h en juillet 2015 à 80,3 km/h en mai 2017. Toutefois, le rapport n'indique pas si le nombre d'accidents a diminué, et il semble que la période retenue pour cette expérimentation était trop courte pour faire une étude sérieuse de l'accidentalité.

Si, comme vous le savez, le gouvernement n'envisage malheureusement pas à ce stade le dépôt d'un projet de loi permettant un véritable débat au Parlement sur cette question, mais prévoit de modifier directement par un décret cette disposition réglementaire du Code de la route (article R413-2). Il n'y a donc pas eu de vote sur le sujet et ma voix, comme celle d'autres élus, n'a pas pu s'exprimer par ce moyen.

J'ai néanmoins été signataire d'une lettre ouverte d'élus du Massif central au président de la République le 24 février dernier. Nous y exprimions nos doutes quant à l'efficacité de cette mesure en termes de sécurité routière et nos inquiétudes quant à l'impact qu'elle aurait sur nos territoires. Vous la trouverez jointe à ce courrier.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.

*Bien cordialement,*

**Christine PIRÈS BEAUNE**



# LETTRE OUVERTE DES ELUS DU MASSIF CENTRAL AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Président de la République,

A l'issue du Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018, le Premier ministre a annoncé sa décision de réduire la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes nationales et départementales, à double sens sans séparateur central, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Comme vous pouvez le constater, cette décision suscite la colère et l'incompréhension d'une majorité de Français et plus encore des habitants des départements du Massif Central. Si la diminution du nombre de victimes d'accidents de la route est un objectif qu'on ne peut que partager, la réduction de la vitesse maximale autorisée sur le réseau secondaire ignore les difficultés de déplacement dans les territoires ruraux et de montagne qui n'ont pas la chance de bénéficier d'un réseau structurant de deux fois deux voies et dont les habitants n'ont d'autre alternative que d'utiliser leur véhicule pour leurs déplacements personnels et professionnels.

Cette décision porterait un coup fatal à l'attractivité des départements du Massif Central qui se trouvent encore à l'écart des grandes voies de communication et voient s'éloigner la perspective de bénéficier demain de lignes ferroviaires à grande vitesse. Elle viendrait anéantir les efforts engagés par les collectivités pour moderniser leurs infrastructures routières, diminuer les temps de parcours vers les autoroutes et en même temps améliorer les conditions de sécurité.

La quasi-totalité du réseau routier du Massif central serait concernée par cette réduction de la vitesse maximale autorisée dont le gain en matière de sécurité routière reste à démontrer si on se réfère aux résultats enregistrés dans les pays voisins dont plusieurs autorisent des vitesses supérieures tout en enregistrant une moindre mortalité sur leurs routes. Cette mesure s'apparenterait à une double peine pour les départements du Massif Central que l'Etat a oubliés dans ses grands projets d'infrastructures routières et ferroviaires et qui verront leurs temps de déplacement vers les métropoles et les principales autoroutes sensiblement augmenter. Cette augmentation des temps de parcours aura inmanquablement des conséquences économiques pour les entreprises dont certaines pourraient être contraintes de délocaliser leurs activités.

Parce qu'elle est injuste et pénalisante pour la France périphérique, celle des territoires, les élus du Massif Central vous demandent solennellement de renoncer à cette mesure et en appellent à votre arbitrage afin d'éviter que la « France à deux vitesses », expression jusqu'alors utilisée pour illustrer la fracture territoriale, ne devienne, au lendemain d'une décision prise sans concertation avec les élus, la cruelle réalité des habitants du Massif Central, à l'heure où votre Gouvernement a fait de la mobilité une priorité.

.../...

.../...

Espérant votre écoute et souhaitant par ailleurs que ces questions de sécurité routière fassent l'objet d'un débat au Parlement avant toute modification substantielle du code de la route, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de notre haute considération.

Fait à Aurillac, le 24 février 2018



**Vincent DESCOEUR, député du Cantal**

**et les co-signataires**

**Michel AUTISSIER**, président du Conseil départemental du Cher  
**Pascal COSTE**, président du Conseil départemental de Corrèze  
**Bruno FAURE**, président du Conseil départemental du Cantal  
**Jean-François GALLIARD**, président du Conseil départemental de l'Aveyron  
**Jean-Pierre MARCON**, président du Conseil départemental de Haute-Loire  
**Sophie PANTEL**, présidente du Conseil départemental de la Lozère  
**Claude RIBOULET**, président du Conseil départemental de l'Allier  
**Valérie SIMONET**, présidente du Conseil départemental de la Creuse

**Jean-Marc BOYER**, sénateur du Puy-de-Dôme  
**Olivier CIGIOTTI**, sénateur de Haute-Loire  
**Josiane COSTES**, sénatrice du Cantal  
**Gérard DERIOT**, sénateur de l'Allier  
**Laurent DUPLOMB**, sénateur de Haute-Loire  
**Patrice JOLY**, sénateur de la Nièvre  
**Jean-Claude LUCHE**, sénateur de l'Aveyron  
**Alain MARC**, sénateur de l'Aveyron  
**Claude NOUGEIN**, sénateur de Corrèze  
**Angèle PREVILLE**, sénatrice du Lot  
**Jean-Claude REQUIER**, sénateur du Lot

**Jean-Yves BONY**, député du Cantal  
**André CHASSAIGNE**, député du Puy-de-Dôme  
**Jean-Paul DUFREGNE**, député de l'Allier  
**Christophe JERRETIE**, député de Corrèze  
**Frédérique MEUNIER**, députée de Corrèze  
**Pierre MOREL-A-L'HUISSIER**, député de la Lozère  
**Christine PIRES-BEAUNE**, députée du Puy-de-Dôme  
**Aurélien PRADIE**, député du Lot  
**Isabelle VALENTIN**, députée de Haute-Loire  
**Arnaud VIALA**, député de l'Aveyron  
**Jean-Pierre VIGIER**, député de Haute-Loire

**Angélique DELAHAYE**, députée européenne.  
**Brice HORTEFEUX**, député européen  
**Jean-Paul DENANOT**, député européen

Contact : Vincent DESCOEUR, député du Cantal – 24, rue Paul Doumer – 15000 AURILLAC  
Tél. : 04 71 47 41 87 – Mail : [contact@descoeur.com](mailto:contact@descoeur.com)